



Procès-verbal de  
**L'assemblée générale ordinaire 2026**  
du TC La Venoge  
le 5 mars 2026 à 20h00  
au Club-House

---

Ouverture de l'Assemblée par Federico Quevedo, Président, à 20h03.

## **1. Bienvenue**

Le Président ouvre l'Assemblée et adresse ses salutations à l'ensemble des membres présents. Il les remercie pour leur fidélité et leur participation.

Il exprime ensuite sa gratitude envers les autorités communales, représentées par M. Xavier Dutruit, municipal chargé des constructions, et Mme Muriel Andrey, municipale des sports.

Le Président remercie également les membres excusés, sans toutefois en énumérer la liste.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président présente un ordre du jour légèrement modifié, précisant que le point 15 Divers parlera aussi de la location de la Salle des Fêtes.

Il demande ensuite s'il existe des propositions supplémentaires de modification. Aucune demande n'est formulée.

**L'ordre du jour, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité.**

## **3. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mars 2025**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 2025 a été mis à disposition des membres sur le site internet du club. Le lien d'accès était joint à l'e-mail de convocation à la présente Assemblée.

L'Assemblée renonce à la lecture du procès-verbal et l'approuve sans opposition.

## **4. Rapport du Président pour la saison 2025**

Le Président ouvre son rapport en rappelant que l'année 2025 a été une période de changements importants et de transition pour le club.

## **Infrastructures**

L'année a été marquée par l'achèvement de la rénovation du club-house, désormais pleinement opérationnel. Plusieurs autres installations ont également été améliorées :

- le terrain de mini-tennis et pickleball,
- le mur d'entraînement,
- le remplacement des mâts d'éclairage,
- l'installation d'un nouveau système d'arrosage automatique.

Le Président exprime sa gratitude envers les responsables communaux, le comité du TC La Venoge ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ces projets.

## **Transition au sein du comité**

Le Président rappelle que Ramiro, après près de vingt ans de présidence, a choisi de transmettre son rôle, conformément à ce qu'il avait annoncé lors de l'Assemblée générale 2025, une fois le projet de rénovation terminé.

Il souligne que Ramiro demeure toutefois membre du comité et adresse, au nom du club, des remerciements pour son engagement exceptionnel et bénévole au service du TC La Venoge.

## **Activités du club en 2025**

Malgré la période de transition, le club a connu une activité soutenue tout au long de l'année. Les principaux événements organisés ont été :

- la journée d'initiation au tennis du 25 avril,
- l'inauguration officielle du nouveau club-house le 21 juin,
- la Nuit du Double, événement très apprécié des membres.

Sur le plan sportif, plusieurs compétitions ont rythmé la saison :

- le tournoi François-Sports Dames 30+ les 12 et 13 juillet,
- le Masters du Circuit François-Sports Dames 30+ les 13 et 14 septembre,
- le tournoi interne organisé de juin à septembre, en collaboration avec le TC Bussigny pour les joueurs licenciés.

Les équipes du club (l'équipe Interclubs filles ainsi que les deux équipes Lombardet) ont maintenu leur catégorie. Elles entament la nouvelle saison en bonne forme.

Le Président informe que le rapport détaillé sur l'École de tennis sera présenté ultérieurement par M. Stéphane Schilt.

## **Statistiques des membres**

Les chiffres arrêtés à février 2026 montrent une forte progression du nombre de membres, notamment chez les jeunes. Le club compte presque 150 enfants, confirmant le succès de la stratégie d'encouragement à la jeunesse fondée sur la gratuité de la cotisation jusqu'à 16 ans.

Les membres payants sont désormais largement au-delà de la centaine.

La répartition femmes-hommes s'équilibre progressivement : les hommes représentent environ 60 % des membres, contre 40 % de femmes. La proportion est particulièrement équilibrée chez les enfants.

Le Président mentionne également l'introduction, en 2025, d'une nouvelle catégorie de membres « entreprise » destinée à certaines sociétés partenaires, permettant à leurs collaborateurs d'utiliser les installations sous certaines conditions.

### **Résultats de l'enquête de satisfaction – Global**

Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en 2025 se révèlent très positifs.

Nous avons eu 40 réponses et la majorité des membres attribuent une note entre 8 et 10. Les infrastructures, notamment les terrains et le club-house rénové, sont particulièrement bien évalués.

La gestion du club obtient également de bons résultats, même si le système de réservation des terrains est identifié comme un point à améliorer.

Les activités sportives et sociales sont jugées très satisfaisantes et contribuent à l'ambiance conviviale du club. La majorité des membres déclarent recommander le TC La Venoge à leur entourage.

### **Résultats de l'enquête de satisfaction – École de tennis**

Le Président relève également les résultats très positifs de l'enquête de satisfaction concernant l'École de tennis.

La majorité des participants attribue des notes élevées, souvent maximales, et souligne la qualité de l'enseignement ainsi que les interactions avec les entraîneurs. L'ambiance des cours et l'organisation générale sont également très bien perçues. Quelques suggestions portent sur l'organisation de davantage de tournois pour les jeunes et sur l'amélioration de la communication liée à certaines activités.

Globalement, ces résultats confirment la qualité du travail réalisé au sein de l'École de tennis.

### **Perspectives et projets 2026**

Le Président présente les objectifs pour la nouvelle saison, qui visent à faire du club un lieu de vie et de rencontre, tant pour les membres que pour les habitants d'Echandens.

Plusieurs initiatives seront mises en place :

- lancement d'une communauté WhatsApp du club,
- mise en ligne d'un nouveau site internet,
- adaptation du système tarifaire pour la location du club-house,
- ainsi que d'autres nouveautés qui seront dévoilées au fil de la saison.

Il indique que les installations seront bientôt pleinement prêtes pour l'ouverture de la saison et se réjouit, au nom du comité, d'accueillir les membres pour partager une nouvelle année d'activités sportives et conviviales.

## **5. Rapport sur l'École de Tennis**

M. Stéphane Schilt présente le rapport relatif à l'École de tennis pour la saison d'été 2025 et la saison d'hiver 2025–2026.

### **Saison d'été 2025**

Il rappelle qu'après une année 2024 marquée par une activité réduite en raison des travaux, l'École de tennis a retrouvé un rythme normal en 2025. Une journée d'initiation a pu être organisée à la fin du mois d'avril, réunissant plus d'une trentaine d'enfants. Cette action a permis d'intégrer 27 nouveaux jeunes aux cours de tennis durant la saison d'été, certains en cours de saison.

L'École observe que près de la moitié des enfants inscrits sont des filles. En parallèle, près d'une trentaine d'adultes ont également suivi des cours en groupe, dont plus d'un tiers étaient de nouveaux participants. La répartition par âge montre un pic dans la tranche 8–10 ans.

Depuis que le club a repris la gestion de l'École de tennis en 2020, le niveau d'activité a retrouvé celui de 2023, après un recul temporaire en 2024 dû aux travaux de rénovation.

Concernant les subsides Jeunesse et Sport (J+S), l'École a reçu environ CHF 2'700 CHF pour les cours d'été. La légère diminution par rapport à 2024 et surtout 2023 s'explique par le maintien de plusieurs cours à seulement deux participants (configuration non subventionnable, J+S exigeant un minimum de trois enfants) ainsi que par le fait qu'une monitrice ne possédait pas encore toutes les formations J+S requises pour certains groupes d'âge.

### **Saison d'hiver 2025–2026**

M. Schilt indique qu'un peu moins d'enfants suivent les cours durant l'hiver, mais que la capacité de la salle de gymnastique mise à disposition est pratiquement atteinte sur les plages horaires disponibles. Plusieurs enfants ont dû faire une pause, faute de pouvoir intégrer un groupe adéquat ou un horaire convenable. Une extension des créneaux le samedi après-midi constituerait la seule marge de progression à ce jour.

Le pic d'inscriptions se situe toujours autour de 8–9 ans, notamment pour les cours en salle de gymnastique.

Vingt adultes participent à des cours en groupe sur des terrains loués à Renens. Le club constate une progression régulière du nombre de participants aux cours d'hiver d'année en année.

Les subsides J+S devraient au minimum égaler ceux perçus l'hiver précédent, le montant définitif n'étant connu qu'à l'issue de la saison.

M. Schilt remercie la commune pour la mise à disposition de la salle de gymnastique, qui permet à de nombreux enfants de poursuivre la pratique du tennis durant l'hiver. Le club espère pouvoir conserver ces créneaux, voire les élargir légèrement afin de répondre à la demande croissante.

## **Situation financière**

Un aperçu financier spécifique à l'École de tennis est présenté, les comptes généraux du club ne reflétant pas clairement l'ensemble des postes liés à cette activité. Un plan comptable révisé est envisagé pour l'an prochain afin d'améliorer la lisibilité.

Pour la saison d'été, les recettes se sont élevées à environ CHF 40'000 CHF, pour des dépenses d'environ CHF 39'000 CHF.

Les recettes proviennent principalement des cotisations des cours, des stages et des subsides J+S. Les dépenses sont dominées par les salaires des professeurs et moniteurs. Le bénéfice pour l'été s'élève à environ CHF 900 CHF (ou 1'600 CHF en tenant compte de l'absence de certains frais de matériel obtenus via le partenariat avec Tennis Point).

Pour la saison d'hiver, les comptes restent partiels, la saison étant en cours et certaines cotisations en attente de règlement. En partant du principe que l'ensemble des montants sera encaissé, les recettes et dépenses devraient s'établir autour de 38'000 CHF. La location de terrains à Renens représente environ 8'000 CHF et réduit la marge hivernale, le club cherchant à maintenir des tarifs attractifs.

***Question:** Une demande est formulée concernant la provenance des enfants inscrits à l'École de tennis, afin d'évaluer les chances qu'ils restent membres en grandissant.*

***Réponse:** Il est indiqué qu'environ 70 % des enfants proviennent d'Echandens, le reste venant principalement des communes voisines.*

***Question:** Une question porte sur la compétitivité des prix des cours par rapport aux clubs voisins.*

***Réponse:** Le Comité précise que les prix proposés par le club sont attractifs. Des discussions sont également en cours avec plusieurs clubs voisins en vue d'organiser de petits tournois ou d'autres activités communes. Il est mentionné que le TC La Venoge a été le premier à introduire la gratuité de cotisation pour les enfants de moins de 16 ans, mesure qui renforce également l'attractivité du club.*

## **6. Rapport du Caissier sur les comptes de l'exercice 2025**

La Caissière, Mme Jessica Schmid, présente les comptes de l'exercice 2025.

### **Compte de pertes et profits**

Pour l'année 2025, le club enregistre des produits totaux de CHF 114'034, contre CHF 102'259 en 2024.

Les principales variations concernent notamment :

- la reprise des manifestations et de la buvette, inexistantes en 2024 ;
- une hausse des recettes de sponsoring (car pas facturé en 2024 mais rattrapé en 2025) ;
- une légère baisse des cotisations et licences ;
- une diminution des revenus de l'École de tennis.

Les charges s'élèvent à CHF 113'038 (CHF 92'777 en 2024). L'augmentation provient entre autres :

- de la reprise des manifestations,
- de charges salariales plus élevées (comme le concierge qui n'a pas travaillé lors de la rénovation du Club-House),
- de nouvelles charges administratives (système d'accès par carte),
- des amortissements liés au mobilier du club-house rénové.

L'exercice se clôt sur un bénéfice de CHF 996 (contre CHF 9'482 en 2024).

### **Bilan**

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à CHF 181'901 (CHF 179'632 en 2024).

Les éléments principaux sont :

- disponibilités : CHF 153'766 ;
- débiteurs : CHF 8'872 (cours d'hiver car certaines factures sont encore ouvertes);
- mobilier et agencement : CHF 19'000.

Les passifs transitoires atteignent CHF 6'808.

Les fonds propres s'élèvent à CHF 174'098, incluant le bénéfice de l'exercice.

### **Budgets extraordinaires 2024-2025**

Mme Schmid présente ensuite l'état des dépenses extraordinaires liées principalement à la rénovation du club-house et aux aménagements extérieurs. Le total des dépenses engagées et prévues se monte à CHF 109'664.36, ce qui demeure conforme au budget global de CHF 110'000 précédemment approuvé (80'000 en 2024 et 30'000 en 2025).

Ces dépenses concernent notamment :

- les aménagements extérieurs,
- le terrain d'entraînement,
- l'électroménager et la cuisine,
- le mobilier,
- le matériel des terrains,
- l'inauguration (en partie comptabilisée en 2026).

La Caissière précise que deux dépenses extraordinaires précédemment approuvées n'ont pas pu être réalisées en 2025, faute de disponibilité et de temps durant la saison. Elles seront donc finalisées en 2026, à savoir :

- l'installation d'un cabanon de jardin,
- le nouveau site internet du Club.

Ces deux projets seront entrepris au cours de la saison en cours.

## **Synthèse**

La Caissière conclut son rapport en soulignant que :

- la situation financière du club reste saine, malgré les charges exceptionnelles liées à l'inauguration ;
- l'École de tennis demeure autofinancée ;
- les dépenses liées à l'inauguration s'élèvent à CHF 8'398 (charges 2026), pour un budget initial de CHF 15'000.

## **7. Rapport des vérificateurs des comptes**

M. Louis Furiga, 2<sup>e</sup> vérificateur, procède à la lecture du rapport de vérification, en remplacement de M. André Rosselet, 1<sup>er</sup> vérificateur, excusé.

Conformément à leur mandat, M. André Rosselet et M. Louis Furiga ont procédé le mercredi 25 février 2026 à la vérification des comptes 2025 du Tennis Club La Venoge.

L'examen :

- des divers mouvements financiers,
- des pièces justificatives correspondantes,
- du solde en caisse,
- ainsi que du solde du compte bancaire (Raiffeisen),

a démontré l'exactitude et la bonne tenue des comptes.

Les vérificateurs formulent deux recommandations pour les prochains exercices :

1. Établir une liste précise des débiteurs encore ouverts lors de chaque bouclage des comptes ;
2. Distinguer clairement les produits et charges liés à l'École de tennis de ceux des autres activités du club.

Au vu de ces éléments, les vérificateurs recommandent à l'Assemblée :

- d'approuver les comptes 2025 tels que présentés,
- de donner décharge à la Caissière,
- et de donner décharge aux vérificateurs pour l'exercice écoulé.

## **8. Approbation des comptes 2025 et décharge au Comité pour sa gestion**

Les rapports présentés ainsi que les comptes de l'exercice 2025 sont soumis à l'Assemblée.

L'Assemblée approuve les comptes 2025 à l'unanimité et accorde décharge au Comité pour sa gestion, ainsi qu'à la Caissière et aux vérificateurs pour l'exercice écoulé.

## 9. Election à la vérification des comptes 2026

M. Louis Furiga devient 1<sup>er</sup> vérificateur  
M. Xavier Dutruit devient 2<sup>ème</sup> vérificateur  
M. Bertrand Pillard est élu suppléant

## 10. Comité : démission & nomination

Le Président rappelle que le mandat du Comité, d'une durée de trois ans, a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 7 mars 2024.

Il informe ensuite l'Assemblée que Mme Sandrine Corthésy a annoncé son départ du Comité au terme de la saison 2025.

À la suite de l'appel à candidatures lancé à la fin de l'année 2025, une candidature a été reçue pour rejoindre le Comité :

- Mme Carla Guby

Le Président demande si d'autres personnes souhaitent se présenter ; aucune autre candidature n'est annoncée.

Mme Carla Guby expose brièvement ses motivations, indiquant notamment son attachement au Club qu'elle a rejoint il y a quatre ans en tant que membre de l'équipe du Team Challenge, ainsi que son désir de s'investir dans la vie associative.

**La nomination de Mme Carla Guby au Comité est acceptée par applaudissement.**

Le Président sollicite également la validation formelle par l'Assemblée de la nomination de M. Quevedo en tant que Président, celui-ci ayant repris la présidence au cours de l'année 2025 en remplacement de M. Rodriguez. L'assemblée valide par applaudissement

## 11. Adoption des cotisations 2026

Le Président rappelle que les mesures introduites les années précédentes ont rencontré un important succès, en particulier :

- la gratuité de la cotisation pour les enfants,
- la réduction accordée aux membres et familles domiciliés à Echandens.

Le Président présente également la remise à jour de la formule "membritude entreprise", qui ne constitue pas une nouveauté, mais une possibilité qui n'avait plus été utilisée. Celle-ci permet aux entreprises partenaires de contribuer à la vie du Club tout en offrant à leurs collaborateurs la possibilité de pratiquer le tennis durant la journée. Le Comité souligne que cette formule représente une opportunité intéressante pour renforcer les liens avec les sponsors du Club.

Au vu de ces éléments et des résultats positifs obtenus, le Comité propose de maintenir les cotisations 2026 inchangées.

**L'Assemblée approuve les cotisations 2026 à l'unanimité.**

## 12. Adoption du budget 2026

La Caissière, Mme Jessica Schmid, informe l'Assemblée qu'aucun budget détaillé n'est présenté pour l'exercice 2026. Elle indique que le budget sera basé sur la structure de l'exercice 2025, dans la mesure où aucune variation significative n'est attendue pour la nouvelle saison.

Elle rappelle toutefois que deux investissements extraordinaires, déjà approuvés précédemment, sont prévus pour 2026 :

- l'installation d'un cabanon de jardin,
- la mise en place du nouveau site internet du Club.

Ces deux projets, initialement prévus en 2025, n'ont pas pu être réalisés au cours de l'année écoulée et seront finalisés durant la saison 2026.

Mme Schmid précise également qu'un travail est en cours avec la fiduciaire afin de réviser l'organisation des comptes, ce qui permettra d'établir à l'avenir des budgets plus structurés et de faciliter la comparaison avec les exercices précédents.

## 13. Révision des Statuts du TC La Venoge

Le Président présente à l'Assemblée les principales raisons motivant la révision des statuts du Tennis Club La Venoge. Cette révision s'inscrit dans une démarche de modernisation et de clarification du fonctionnement du Club, avec pour objectifs :

- d'aligner les statuts sur les dispositions générales de Swiss Tennis ;
- de les mettre à jour selon les standards actuels de Swiss Olympic applicables aux associations sportives en Suisse ;
- d'améliorer la lisibilité et la compréhension pour l'ensemble des membres.

Un document comparatif entre les statuts approuvés en 2019 et le projet révisé est mis à disposition des membres. Il présente, article par article, les évolutions proposées, en préservant l'esprit, les valeurs et les objectifs fondamentaux du Club.

Le Président apporte des explications complémentaires sur les articles présentant les changements principaux :

- **Art. 6-7 – Éthique et antidopage (nouveau)** : intégration formelle des obligations de Swiss Tennis / Swiss Olympic en matière d'éthique et de lutte contre le dopage ; cette insertion ne modifie pas la pratique des membres mais sécurise la conformité du Club.
- **Art. 9 – Catégories de membres** : clarification et description plus détaillée (enfants, jeunes, étudiants, adultes, AVS, membres en congé, membres « entreprise », passifs) afin d'éviter toute ambiguïté sur les droits (droit de vote, accès aux installations) et d'assurer l'égalité de traitement.
- **Art. 10-11 – Cotisations et non-paiement** : confirmation du rôle de l'AG pour fixer les cotisations et formalisation de la procédure en cas de non-paiement, pour une application claire et uniforme ; il s'agit d'une clarification et non d'un durcissement.
- **Art. 19 – Budget** : la compétence de l'AG pour accepter le budget est explicitement inscrite, pour plus de transparence.

- **Art. 20 – Majorités de vote** : distinction entre majorité simple, absolue et qualifiée selon l'importance des décisions (p. ex. statuts, dissolution), afin de protéger le Club.
- **Art. 23-24 – Comité** : durée et gouvernance : mandat porté à 4 ans (stabilité) et limitation de la durée totale de mandats (renouvellement), en ligne avec les bonnes pratiques associatives.
- **Art. 26 – Conflits d'intérêts (nouveau)** : obligation pour un membre du Comité de se retirer de la décision en cas de conflit d'intérêts ; mesure de bonne gouvernance et de transparence.
- **Art. 31-33 – Dissolution du Club** : conditions renforcées (quorum et majorité qualifiée) afin d'éviter toute décision précipitée et de protéger le patrimoine du Club.

*Question:* Une demande de clarification est formulée concernant le quorum requis pour statuer sur la dissolution du Club (art. 32).

*Réponse:* Le quorum désigne le nombre minimal de membres disposant du droit de vote qui doivent être présents pour que l'Assemblée générale puisse délibérer valablement sur un point donné. Conformément à l'article 32, al. 1 du projet de statuts, pour délibérer sur la dissolution du Club, l'Assemblée doit réunir au moins les deux tiers (2/3) des membres ayant le droit de vote ; la décision de dissolution elle-même requiert ensuite une majorité qualifiée de deux tiers (2/3) des voix exprimées. Si ce quorum de présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les 30 jours ; cette seconde Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents, la dissolution devant toujours être approuvée aux deux tiers (2/3) des voix exprimées.

À l'issue de la discussion, l'Assemblée se prononce sur la proposition de révision :

**Les statuts révisés sont adoptés à l'unanimité.**

Les nouveaux statuts entrent en vigueur dès la date de l'Assemblée générale, soit le 5 mars 2026.

## 14. Agenda 2026

Le Comité informe l'Assemblée que l'agenda 2026 sera publié dans le prochain bulletin d'informations, envoyé par e-mail à l'ensemble des membres, et disponible également sur le site internet du club.

Les membres sont invités à noter dès à présent les dates suivantes :

- **18 avril 2026 dès 10h** – Ouverture des courts
- **20 avril 2026** – Début des cours extérieurs
- **25 avril 2026** – Journée d'initiation au tennis et brunch
- **20 juin 2026** – Nuit du Double
- **du 11 mai au 13 septembre 2026** – Tournoi interne (en collaboration avec le TC Bussigny pour les licencié-e-s)
- **26 septembre 2026** – Finales du tournoi interne
- **11 mars 2027 à 20h** – Assemblée générale 2026

Question: La Nuit du Double n'avait-elle pas lieu en août par le passé ?

Réponse: Le Comité confirme qu'il y a plus de 5 ans elle se tenait habituellement en août. Elle a été avancée en juin afin de favoriser les échanges entre membres plus tôt dans la saison et encourager le jeu et les rencontres tout au long de l'été.

Question: Le tournoi interne est-il toujours organisé conjointement avec le TC Bussigny ?

Réponse: Oui, le Comité confirme que la collaboration avec le TC Bussigny est maintenue pour l'édition 2026.

## 15. Divers

### Communauté WhatsApp du TC La Venoge

Le Comité présente la nouvelle communauté WhatsApp du Club. Cette communauté vise à :

- permettre aux membres d'être informés en priorité des annonces du Club,
- partager des informations culturelles, sociales et sportives,
- trouver des partenaires de jeu,
- et participer à la vie du Club.

Les codes QR de la communauté et des réseaux sociaux du Club (Instagram et Facebook) sont mis à disposition des membres pour faciliter l'adhésion et le suivi des informations.

Question: Les discussions dans les groupes WhatsApp risquent-elles de devenir interminables parce que tout le monde répond, sans fin ?

Réponse: Le canal d'annonces du Club sera unidirectionnel (messages diffusés par le Club uniquement). Les autres groupes resteront interactifs ; leur fonctionnement sera évalué au besoin (p. ex. création de sous-groupes thématiques, rappel de règles de bon usage, éventuelle modération) afin de préserver la lisibilité des échanges.

### Location de la Salle des Fêtes

Le Président présente la nouvelle tarification pour la location de la salle de fêtes du club-house. Il explique que l'objectif de cette adaptation est d'encourager l'utilisation de la salle par les habitants d'Echandens et par les membres du Club, tout en restant cohérent avec les coûts d'exploitation.

La tarification présentée est la suivante :

- CHF 150.- pour les membres du TC La Venoge
- CHF 200.- pour les non-membres domiciliés à Echandens (avec dépôt)
- CHF 250.- pour les non-membres hors Echandens (avec dépôt)

Question: La location donne accès à quelles installations ?

Réponse: La location donne accès à la salle des fêtes et aux installations sanitaires (WC).

Question: Pourquoi la salle n'est-elle pas mentionnée sur le site de la Commune ?

Réponse: Le Comité indique qu'il se renseignera auprès de la Commune afin d'examiner la possibilité d'ajouter l'information sur le site communal, afin d'améliorer la visibilité de l'offre.

## 16. Propositions individuelles

Question: M. Binggeli demande s'il est possible, en cas d'accumulation d'activités générant des frais (par exemple des cours privés), d'émettre plus de deux factures annuelles afin d'éviter une facture unique trop élevée en fin de saison.

Réponse: Le Comité confirme que cela est possible. Des factures additionnelles peuvent être générées pour répondre à ce type de situations particulières.

M. Xavier Dutruit, municipal chargé des constructions, informe l'Assemblée qu'un projet de centre de padel comprenant quatre terrains a récemment été mis à l'enquête. Il propose de mettre le Comité en contact avec les porteurs du projet afin d'examiner d'éventuelles pistes de collaboration si le Comité le juge opportun.

Le Comité remercie pour l'information et se déclare intéressé à explorer les possibilités de collaboration.

Question: M. Julien Haenni, capitaine de l'équipe Lombardet II, signale que la plancha actuelle n'est pas pratique et demande s'il serait possible d'envisager une autre solution, notamment en raison du temps important nécessaire pour le rangement et le nettoyage.

Réponse: Le Comité prend note de la demande et indique qu'il se penchera sur la question et reviendra avec une proposition ou une solution adaptée.

Clôture de l'assemblée par le Président à 21h21.

Le Président



Federico Quevedo

Le Secrétaire



Luca Ceresa